

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier d'inscription aux cours publics d'arts plastiques pour adultes, pour l'année 2025-2026.

L'isdatt souhaite proposer pour la rentrée 2025 une nouvelle offre de cours le samedi matin, sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant. La qualité des enseignements sera identique à celle proposée dans les cours en semaine.

Les modalités d'inscription évoluent donc pour 2025-2026 :

- **Du 2 au 17 juin 2025 : période de pré-inscription**

Les candidat·es sont invité·es à renseigner leur choix de créneaux, en indiquant éventuellement un 2^d choix de repli si le choix prioritaire concerne le cours du samedi. Les réinscriptions seront traitées prioritairement.

- **Du 18 au 25 juin 2025 : confirmation aux élèves pré-inscrits des créneaux disponibles**

En particulier, les personnes pré-inscrites pour les cours du samedi matin seront informées si le nombre d'inscription permet l'ouverture de ces nouveaux créneaux.

- **Du 26 juin au 4 juillet 2025 : période d'inscription (selon le nombre de places disponibles)**

Les confirmations individuelles seront envoyées entre le 7 et le 11 juillet 2025.

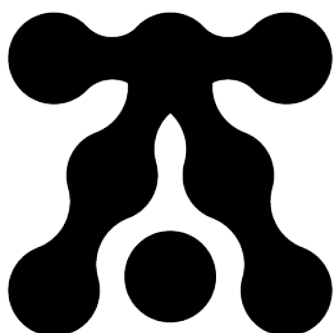
Je vous invite à nous le retourner **avant le 17 juin 2025** dernier délai (le cachet de la poste faisant foi) dûment rempli et accompagné des pièces demandées ou de le déposer à l'accueil de l'établissement avant 17h.

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

1. la fiche d'inscription dûment remplie,
2. une photographie d'identité,
3. une enveloppe demi-format (16 x 23 cm) kraft timbrée libellée au nom et adresse du demandeur,
4. photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile 2025,
5. photocopie du justificatif précisant la situation administrative pour les demandeur·euses d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les étudiant·es,
6. un chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public d'un montant de 670 euros, ou de 350 euros pour les demandeur·euses d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les étudiant·es.

Conformément aux règles définies par le conseil d'administration de l'isdatt le 4 avril 2025, le remboursement des droits d'inscription est possible uniquement en cas de résiliation de l'inscription après 2 cours d'essais après règlement. Le paiement de ces frais d'inscription peut se faire en deux versements, l'un au 1^{er} septembre 2025, l'autre au 1^{er} décembre 2025. Dans ce cas les deux chèques dûment remplis et signés aux dates correspondantes devront être adressés avec la convention ci-jointe.

Les dossiers incomplets ne pourront être pris en considération.



Les cours d'arts plastiques pour adultes ne préparent pas au concours d'entrée à l'isdaT. La carte délivrée aux personnes inscrites ne donne pas droit au statut d'étudiant. En revanche, elle permet l'accès à la bibliothèque.

Les cours commencent le lundi 29 septembre 2025 et prennent fin le vendredi 26 juin 2026. Ils n'ont pas lieu pendant les périodes de vacances de fin d'année (2 semaines en décembre), d'hiver (2 semaines en février) et de printemps (1 semaine en avril).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Alain Combres,
Directeur général par intérim



Photo

Inscription et ré-inscription Cours adultes 2025-2026

Nom _____ Prénom _____
Né·e le _____ à _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél. _____ Tél portable _____
E-mail _____

Cochez le cours que vous désirez suivre (un cours par inscription).
(indiquer un 2^d choix de repli si le choix initial concerne le cours du samedi) :

Cours	Horaire	Lieu	Choix	
			1	2
Le plaisir au dessin de Quentin Jouret	Lundi 9h – 13h	isdaT	☐	☐
Le plaisir au dessin de Quentin Jouret	Lundi 14h – 18h	isdaT	☐	☐
Le plaisir au dessin de Quentin Jouret	Mardi 9h – 13h	isdaT	☐	☐
Le plaisir au dessin de Quentin Jouret	Mardi 14h – 18h	isdaT	☐	☐
Le dessin vagabond de Raphaël Larre	Mercredi 9h – 13h	isdaT	☐	☐
Le dessin vagabond de Raphaël Larre	Mercredi 14h – 18h	isdaT	☐	☐
Le dessin vagabond de Raphaël Larre	Mardi et mercredi 18h - 20h	isdaT	☐	☐
Le dessin vagabond de Raphaël Larre	Jeudi 9h – 13h	isdaT	☐	☐
Peinture de Martine Gélis	Jeudi 14h – 18h	isdaT	☐	☐
Peinture de Martine Gélis	Jeudi et vendredi 18h – 20h	isdaT	☐	☐
Peinture de Martine Gélis	Vendredi 9h – 13h	isdaT	☐	☐
Peinture de Martine Gélis	Vendredi 14h – 18h	isdaT	☐	☐
<i>Contenu pédagogique en cours d'élaboration</i>	Samedi 9h – 13h	isdaT	☐	☐

Date :

Nom et signature :

L'institut supérieur des arts de Toulouse recueille vos données afin de traiter votre demande d'inscription. Les données collectées, conservées pendant 1 an, sont nécessaires pour en assurer le suivi. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de l'institut supérieur des arts de Toulouse et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à l'institut supérieur des arts de Toulouse, 5 quai de la Daurade, 31000 Toulouse ou à communication@isdat.fr, en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.